

parent et de communiquer directement avec vous en cas d'urgence. Assurez-vous de laisser à ces personnes votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone, ainsi que le numéro de téléphone des agents du Programme d'aide aux employés (PAE) du Ministère.

Renseignez-vous sur les ressources disponibles. La famille doit explorer les ressources qui sont disponibles dans la communauté où vivent un ou des parents âgés. Vous pouvez en savoir davantage sur les programmes de soins à la maison et sur les services spéciaux qui sont offerts aux personnes âgées ainsi que sur la prise en charge de cas en vous adressant au bureau de renseignements ou au Centre d'information communautaire de votre municipalité. (Ces centres existent dans la plupart des villes du Canada.) Vous pouvez également vous renseigner auprès des hôpitaux, des travailleurs sociaux et des professionnels compétents. Enfin, les conseillers au Programme d'aide aux employés du Ministère peuvent également vous fournir des suggestions utiles. Si vous êtes au courant des services disponibles dans la communauté, vous pourrez alors, en cas d'urgence, rester calme et prendre les décisions d'une façon rapide et efficace.

Si quelque chose de grave survient à votre parent et que vous voulez savoir exactement de quoi il retourne avant de décider de quitter la mission, vous pouvez téléphoner aux conseillers du PAE en composant les numéros suivants : (613) 992-6167, ou au (613)992-1641 ou au (613)995-9547. Souvent, une personne qui se trouve sur place et qui ne fait pas partie de la famille peut calmer une grande partie de vos inquiétudes. Les conseillers sont en contact avec un grand nombre d'organisations qui peuvent vous aider à résoudre vos problèmes.

S'il n'y a pas d'autre solution, le chef de mission peut vous permettre d'utiliser le télex du Ministère en cas d'urgence. Même si la mort ou la maladie sont des exemples évidents, il peut arriver que le chef de mission vous y autorise pour régler des questions urgentes d'ordre financier ou autre découlant directement de votre affectation.

Restez régulièrement en contact avec vos parents âgés. Il est très important d'envoyer régulièrement des nouvelles au sujet de la famille. Vous pouvez écrire des lettres ou des cartes postales, téléphoner, envoyer des enregistrements sonores ou des vidéocassettes. Cette communication est essentielle pour garder la communication entre les familles qui sont à l'étranger et les parents âgés.

Sources de renseignements sur les personnes âgées

Association de la communauté du service extérieur (ACSE)

Conseil consultatif national sur le troisième âge
Pièce 340, Immeuble Brooke Claxton
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Ministère des Anciens combattants, Charlottetown, Î.-P.-É.

Cabinet du Ministre d'État pour le troisième âge
473, rue Albert, 3^e Étage,
Immeuble Trebla
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Service social international Canada
55, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario) K1Y 1E5

En ce qui concerne les livres, consultez la bibliographie du présent guide. (Plusieurs de ces publications sont disponible au Centre de Services (SERV).)

En vous adressant aux conseils sur le vieillissement ou aux conseils des aînés de votre localité, vous pouvez obtenir les répertoires de tous les services disponibles.